



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Département
des Examens
et Concours

Bureau D.E.C. 3.1

Affaire suivie par
Kévin CAMERLYNCK
Gestionnaire
Téléphone
03 28 37 16 36
Mél
kevin.camerlynck@ac-lille.fr

Rectorat
Hôtel académique
144 rue de Bavay
BP 709
59033 Lille cedex

**La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités**

- Vu le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;
- Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;
- Vu la circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive,

ARRÊTE

Article 1er : Une session de la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive sera ouverte au titre de l'année 2021.

Article 2 : Les inscriptions seront prises par le département des examens et concours du rectorat. Le registre sera ouvert du lundi 02 novembre 2020 au mercredi 16 décembre 2020 inclus.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 21 septembre 2020



Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie

Paul-Émile CARBIL